



Province de Québec  
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le vingt-deuxième jour de décembre deux-mille-vingt-trois, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M<sup>me</sup> Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Jean-Sébastien Gagné, M. Richard Gagné, M. Donald Mimeault et M. Dario Jean. Est également présente, M<sup>me</sup> Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M<sup>me</sup> Renée Gasse, maire de Marsoui. M<sup>me</sup> Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

**Résolution 23-12-141** M<sup>me</sup> le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Dario Jean** et résolu à l'unanimité.

**Résolution 23-12-142** **Budget 2024 :**  
ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

En conséquence il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'année financière 2024 :

#### ARTICLE 1

Le conseil adopte le budget "charges" qui suit pour l'année financière de 2024 :

##### CHARGES:

Administration financière :	189 280
Sécurité publique :	61 739
Transport :	96 606
Hygiène du milieu :	135 165
Urbanisme & mise en valeur :	25 243
Loisirs & Culture :	28 012
Frais financement :	105 348
<b>TOTAL</b>	<b>641 393</b>

#### ARTICLE 2

Le conseil adopte le budget "Recettes" qui suit pour l'année financière 2024:

##### RECETTES:

Taxes :	327 569
Paiements tenant lieu de taxes :	73 605
Services rendus :	55 538
Transferts inconditionnels :	184 681
<b>TOTAL :</b>	<b>641 393</b>

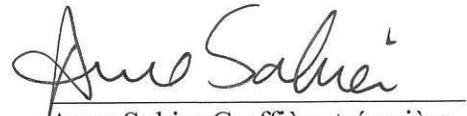
**PÉRIODE DE QUESTION :**

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Richard Gagné il est résolu de lever la séance à 19h06

  
Renée Gasse, Maire

  
Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.